

COMMUNE DE JUSSY

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 7 septembre 2015 à 20h00

Le Conseil municipal de la commune de JUSSY est convoqué en séance ordinaire sur un avis de la Présidente daté du 19 août 2015

Salle du Conseil Municipal, Mairie de Jussy

ORDRE DU JOUR :

1. Assermentation d'une conseillère municipale par la Présidente du Conseil municipal.
2. Approbation des procès-verbaux des séances des 11 mai et 2 juin 2015
3. Informations générales sur le fonctionnement d'une commune et de ses autorités.
Présentation
4. Communications du bureau du conseil municipal
5. Communications générales du maire et des adjoints
6. Délégation au Maire pour signature d'actes authentiques. Délibération
7. Prise de position sur des financements par le Fonds Intercommunal (FI). Résolution éventuelle
8. Désignation du président et du vice-président du bureau des votations pour 2016
9. Ligne de bus transversale direction Vézenaz et son financement. Discussion générale
10. Rapport des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours
11. Fixation des dates pour les diverses commissions
12. Divers

Séance ouverte à 20h00

Séance levée à 22h00

Présidence de séance : Catalina Kauz, présidente du Conseil municipal

Secrétaire du Conseil municipal : Sandrine Friaud

Présents : Josef Meyer, Maire (arrivée à 20h05)

Anne-Françoise Morel, Adjointe

Patricia Crousaz Pantet, Isabelle Dürr, Eric Grand, Catalina Kauz, Richard McAllister, Alain Magistra, Géraldine Mathieu, Philippe Othenin-Girard, Camille Pinget, Grégoire Stoky, Olivier Sommer, Deborah Wegmuller, conseillers municipaux

Excusés : Denis Chenevard, Adjoint

Myriam Rivollet, conseillère municipale

Assermentation d'une conseillère municipale par la Présidente du Conseil municipal

Assermentation d'une conseillère municipale par la Présidente du Conseil municipal

4946 Conformément à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, Mme Catalina Kauz, Présidente du Conseil municipal de la Commune de Jussy, lit la formule du serment.
Mme Patricia Crousaz Pantet prête serment.

Approbation des procès-verbaux des séances du 11 mai et 2 juin 2015

Approbation des
procès-verbaux des
séances du 11 mai et 2
juin 2015

4947 Le procès-verbal du 11 mai 2015 est accepté à l'unanimité par les anciens conseillers et celui du 2 juin est accepté sans remarque particulière par le nouveau Conseil avec remerciements à son auteur.

Informations générales sur le fonctionnement d'une commune et de ses autorités

Informations générales
sur le fonctionnement
d'une commune et de
ses autorités

4948 Chaque conseiller reçoit un classeur avec divers aide-mémoires quant aux fonctionnements et règles du Conseil municipal.

La présentation établie par M. Guillaume Zuber, Directeur du Service de surveillance des communes, est passée en revue par M. Josef Meyer qui précise qu'il est d'ores et déjà prévu que M. Zuber vienne lors de la prochaine séance pour répondre aux questions et donner des explications.

M. Josef Meyer indique que le Service de surveillance des communes reste contraignant pour les communes, qui sont très surveillées. Toutefois, ce dernier n'a pas de réel pouvoir. Concernant les compétences de l'Exécutif, il précise que celui-ci peut présenter un budget déficitaire si il est accompagné d'un plan quadriennal pour le ramener dans le positif.

Au sein de la Commune, la gestion du personnel est dévolue à une seule personne afin de faciliter le fonctionnement.

L'Exécutif représente la Commune envers les tiers, mais le (la) président (e) du Conseil ou les conseillers municipaux peuvent être amenés à le remplacer ou à assurer une présence dans des commissions.

M. Josef Meyer rappelle que le rôle principal du Conseil est de prendre des décisions.

Il se réunit régulièrement selon des règles établies, il est toutefois possible, en cas de nécessité, de déclencher sous certaines conditions une réunion extraordinaire.

Le Conseil municipal est appelé à voter sur divers points.

Concernant les naturalisations, c'est l'unique point où il faut la majorité du Conseil pour que celle-ci soit accordée. Pour tous les autres, c'est le nombre de voix qui l'emporte. Seul le (la) président (e) ne vote pas, sauf en cas d'égalité où il (elle) est amené (e) à départager.

M. Josef Meyer arrive au point des délibérations concernant le budget et les comptes qui restent des points difficiles et amènent souvent à des discussions.

Mme Patricia Crousaz Pantet renchérit en indiquant que les conseillers n'ont qu'un seul rôle primordial : celui de valider les comptes et budgets.

M. Eric Grand souhaite savoir s'il est juste qu'un budget ne peut être dépassé de plus de 10% sans qu'une nouvelle délibération soit votée.

M. Josef Meyer lui répond que ce n'est pas le cas dans une commune.

Il poursuit en rappelant que, pour toutes décisions prises par le Conseil, le peuple peut lancer un référendum dans les 40 jours. Le nombre de signatures nécessaires à Jussy est d'environ 160. La création des commissions est libre, seule celle dite des finances est obligatoire.

M. Josef Meyer revient sur les points des droits et obligations des conseillers, surtout ceux du respect du serment qu'ils ont prêté et ceux des devoirs et secrets de fonction.

Arrivant à la fin de la présentation, M. Josef Meyer souhaite connaître les sujets susceptibles d'être abordés avec M. Zuber : proposition de projet, budget, motion, rôle du Conseil, etc... sont des thèmes que les conseillers aimeraient approfondir.

Pour terminer, M. Josef Meyer recommande à chacun de prendre connaissance des documents et demande aux conseillers de préparer leurs questions pour la venue de M. Zuber lors du prochain Conseil.

Communication du bureau du Conseil municipal

Communication du bureau du Conseil municipal

4949 RAS

Communications générales du Maire et des adjoints

Communications générales du Maire et des adjoints

4950 Communications de M. Josef Meyer :

Statistiques :

Population à fin juin : 1'288 habitants

Chômage à fin juillet : 23 personnes

A fin mars, Jussy est au 4e rang en terme de surface totale, 44e en densité de population et 14e par rapport au revenu annuel brut médian par habitant.

Action Trois Chêne pour l'Emploi :

C'est une permanence pour les personnes recherchant un emploi. Malheureusement, Jussy est la commune d'Arve & Lac ayant le plus de demandeurs.

Fondation du Logement :

Une offre d'un million a été faite pour l'achat éventuel de l'immeuble après le garage (propriété Morel). Une offre plus élevée ayant été proposée et la Fondation ne souhaitant pas surenchérir, aucune suite ne sera donnée à ce projet.

Constructions sauvages :

Le dossier Raymond est toujours en cours et suivi de près.

Manège de la Renfile :

L'autorisation de construire a été refusée pour un bâtiment déjà construit. Comme la loi le prévoit, les propriétaires font recours de cette décision contre la Commune.

Fibre optique :

L'ensemble des communes Arve & Lac a écrit un courrier commun à M. Antonio Hodgers afin de lui demander une égalité de traitement entre toutes les communes genevoises. De notre côté, une lettre a été envoyée à Swisscom afin de leur demander un rendez-vous pour la mise en place d'une nouvelle technologie.

Indice de dépense de chaleur :

Nous avons reçu les IDC pour divers bâtiments communaux : ceux de la salle des fêtes et de la Mairie sont bons et celui de l'école est moyen. Par contre, celui de la salle de gym est mauvais.

Ecole - Cycle :

Suite à la nouvelle reconfiguration de notre établissement, Mme Nicole Elliott a remplacé Mme Pascale Genet-Burkardt. Suite à la fermeture du cycle d'orientation de la Seymaz, l'ensemble des communes Arve & Lac a fait parvenir un courrier à Mme Anne Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat en charge du DIP, afin de lui faire part de leur ressenti.

Jardin d'enfants :

Nous avons reçu l'autorisation pour l'exploitation de notre jardin d'enfants.

Plans des surfaces d'assolement :

Il s'agit de surfaces qui peuvent être utilisées en cas de problème pour nourrir le peuple suisse. Les plans sont à disposition à la Mairie et circulent durant la séance. Il est précisé que les vignes ne font pas partie de ces surfaces.

Forêt :

Un rapport sur la durabilité de la forêt dans le canton de Genève a été transmis aux communes.

PLU de Machilly :

Nous avons reçu le Plan Local d'Urbanisme, équivalent de notre PDCOM, de la Commune voisine de Machilly. Celui-ci est disponible à la Mairie.

Solidarité internationale :

Une étude a été menée afin d'établir un état des lieux de la politique de solidarité internationale des communes dans le Canton de Genève, à savoir nos dépenses en la matière par rapport à notre budget. Le plus bas se situe à 0.01%, Jussy consacre 0.46% et Coligny, le plus élevé, 1.2%.

Communication de M. Josef Meyer en l'absence de M. Denis Chenevard :

Département de l'Urbanisme :

Autorisation pour l'aménagement d'une zone à 30 km/h accordée à la Mairie de Jussy.

Autorisation pour la construction de serres au Centre horticole de Lullier.

Autorisation pour la modification d'un mur et la démolition d'un paddock accordée à Mme Sylvie Deller, malgré le préavis négatif de la Commune.

Autorisation pour l'aménagement de trois cibles au pistolet 25 m et la suppression de deux cibles 300 m au stand de tir. Dès le 15 septembre, celui-ci sera fermé afin de permettre aux travaux de

démarrer. La Commune avancera le montant des travaux.
La Commune a donné un préavis négatif à la demande de renforcement de la structure de la ferme Magnenat.

Jardins familiaux :

Nous avons reçu une réponse concernant la création de jardins familiaux ainsi que les règles d'utilisation à respecter.

Communications de Mme Anne-Françoise Morel :

La surveillance des communes a accusé réception de :

La délibération du Conseil municipal du 11 mai 2015 concernant l'approbation des comptes 2014

La délibération du Conseil municipal du 11 mai 2015 concernant l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014

La délibération du Conseil municipal du 11 mai 2015 concernant l'approbation des comptes 2014 de la Fondation de la Commune de Jussy pour le logement

La délibération du Conseil municipal du 11 mai 2015 concernant le crédit de CHF 190'000.--destiné à la réalisation d'une zone 30 km/h sur les routes et chemins communaux

La communication du Conseil municipal du 2 juin 2015 concernant la composition des commissions permanentes pour la législature 2015-2020

La communication du Conseil municipal du 2 juin 2015 concernant l'élection du bureau du conseil municipal

La communication du Conseil municipal du 2 juin 2015 concernant la prestation de serment des conseillères et conseillers municipaux

Délégation au Maire pour signature d'actes authentiques - Délibération

Délégation au Maire
pour signature d'actes
authentiques -
Délibération

4951 Mme Catalina Kauz donne lecture de la délibération :

PROPOSITION RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF (OU AU MAIRE) POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRE K DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES.

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif (ou du Maire),

le Conseil municipal

D E C I D E

par 10 oui, 0 non et 1 abstention

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,
- à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015 -2020.

Prise de position sur des financements par le Fonds Intercommunal (FI) - Résolution éventuelle

Prise de position sur des financements par le Fonds Intercommunal (FI) - résolution éventuelle

4952 Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal à l'extension du réseau inter-administrations genevoises (RIAG) en direction des dernières communes non reliées en fibre optique, pour un montant de CHF 3'300'000.--
le Conseil municipal D E C I D E par 11 oui, 0 non et 0 abstention

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du bibliobus, pour un montant de CHF 600'000.--
le Conseil municipal D E C I D E par 11 oui, 0 non et 0 abstention

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2016 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--
le Conseil municipal D E C I D E par 11 oui, 0 non et 0 abstention

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2016, de la participation du Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée
le Conseil municipal D E C I D E par 11 oui, 0 non et 0 abstention

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2016 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.--
le Conseil municipal D E C I D E par 11 oui, 0 non et 0 abstention

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2016 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 600'000.--
le Conseil municipal D E C I D E par 11 oui, 0 non et 0 abstention

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'000'000.--
le Conseil municipal D E C I D E par 7 oui, 1 non et 3 abstentions

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2016 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 6'500'000.--
le Conseil municipal D E C I D E par 11 oui, 0 non et 0 abstention

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.-- représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
le Conseil municipal D E C I D E par 10 oui, 0 non et 1 abstention

Désignation du président et du vice-président du bureau des votations pour 2016

Désignation du président et du vice-président du bureau des votations pour 2016

4953 Mme Catalina Kauz demande s'il y a des conseillers qui se présentent pour être président (e) et vice-président (e) ainsi que leurs remplaçant (e) s respectifs pour le bureau des votations pour l'année 2016.

M. Grégoire Stoky souhaiterait savoir en quoi consiste cette tâche. Mme Patricia Crousaz Pantet lui explique ce qu'il y a faire.

Mme Catalina Kauz se propose comme présidente et M. Grégoire Stoky sera son remplaçant.

Mme Camille Pinget se propose comme vice-présidente et M. Eric Grand sera son remplaçant.

Ligne de bus transversale direction Vérenaz et son financement - Discussion générale

4954 M. Josef Meyer revient sur ces dossiers qui sont toujours en cours afin d'avoir plus de bus sur la ligne C ainsi qu'une ligne supplémentaire transversale de liaison avec Vésénaz. Beaucoup de solutions ont été soumises et discutées. M. Josef Meyer présente la dernière version, bien avancée avec un départ des Meurets en passant par Sionnet, Corsinge, Meinier, La Pallanterie, Vésénaz, le CESCO, Corsier, Anières et Hermance. Il précise que si nous souhaitons la réalisation de celui-ci, nous devons faire passer la ligne par Meinier. Du côté du Canton, il n'y a aucune création de nouvelle ligne sans que son financement soit assuré par quelqu'un. Des chiffres sont exposés par M. Josef Meyer : le déficit de cette ligne est budgété à environ CHF 400'000.-- et une clé de répartition, en fonction des kilomètres parcourus sur les communes concernées, permettra de répartir les dépenses. Pour Jussy, celle-ci coûterait environ CHF 100'000.-- par an. L'Exécutif de Meinier est actuellement en cours de discussion avec son Conseil municipal, les autres communes ignorent encore les chiffres. Collonge-Bellerive n'aurait pas beaucoup d'intérêt, mais rien ne nous empêche de leur exposer le projet. Il est évident que Jussy et Meinier profiteraient le plus de cette ligne. M. Josef Meyer précise que l'ensemble des communes a demandé l'intervention du Canton par rapport à une égalité de traitement de la totalité des communes. En effet, certaines autres communes sont mieux desservies. Il informe qu'il y a environ 7 ou 12 ans, une ligne a été mise en place par le financement des communes et, qu'ensuite, celui-ci a été repris par le Canton. M. Josef Meyer indique également qu'en cas de désaccord de Jussy, il faudrait attendre une dizaine d'année avant qu'un autre projet soit lancé. Suite à cette présentation, la discussion est ouverte.

M. Olivier Sommer souhaiterait savoir si ce déficit peut être calculé chaque année.

Malheureusement, M. Josef Meyer l'informe qu'il ne peut être établi que tous les 4 ans et qu'il faut compter une augmentation de 1-1.5%.

M. Olivier Sommer indique qu'il faudra créer une synergie avec la ligne C déjà existante. Mme P. Crousaz Pantet renchérit en précisant qu'il est nécessaire de tout regarder dans sa globalité.

M. Eric Grand demande pourquoi Gy n'a pas été inclus ?

M. Josef Meyer indique qu'il aurait été difficile de réaliser une ligne rationnelle, sans oublier qu'ils sont déjà desservis par la ligne A. Par contre, on pourra harmoniser les horaires afin de créer une liaison.

M. Eric Grand pose la question de savoir s'il est possible qu'il y ait des contrôles plus réguliers par rapport aux statistiques de fréquentation afin de montrer l'avantage de cette nouvelle ligne. Sans oublier que celle-ci permettrait le désengorgement d'autres lignes.

Pour M. Alain Magistra, il est difficile d'imaginer tout ce concept. Pour Mme Patricia Crousaz Pantet, cette ligne permettrait d'aller en ville plus rapidement, ce qui est une bonne chose.

Mme Isabelle Dürr demande quand ce projet pourrait être réalisé.

M. Josef Meyer lui indique que ce dernier doit être discuté avec les autres communes. Dès qu'il est accepté, il pourrait être mis en place dès le prochain changement d'horaires des TPG (prochain printemps).

Suite à l'interrogation de Mme Deborah Wegmuller, M. Josef Meyer confirme que la somme de CHF 100'000.-- serait une grosse charge dans le budget jusserand.

A la demande de M. Eric Grand, M. Josef Meyer explique à

nouveau le calcul des CHF 400'000.-- de budget.

M. Eric Grand confirme que le Canton n'a plus d'argent. Par contre, les communes Arve & Lac en ont. Nous devons faire un effort et regarder par rapport à notre budget, mais également en terme de délai, comment nous pourrions faire.

Mme Anne-Françoise Morel rappelle qu'il faudra faire attention aux pendulaires et nos parkings.

M. Eric Grand demande pourquoi la Commune ne proposerait pas au Canton de prolonger nos lignes en allant tourner en France et faire, par exemple, un P + R vers Monniaz.

M. Josef Meyer rappelle que Machilly construit actuellement un parking dans le cadre du CEVA.

Mme Géraldine Mathieu souhaite connaître les conditions et la durée du contrat.

M. Josef Meyer n'a pas encore ce genre d'éléments, mais suggère de partir pour une durée de 5 ans avec une analyse au bout de 3 ans.

M. Alain Magistra demande pourquoi la ligne irait jusqu'à Hermance et ne passe pas par Presinge.

M. Josef Meyer l'informe que plusieurs propositions ont été faites aux TPG, mais qu'elles ont toutes été refusées, en autre à cause des routes, via Lullier, peu accessibles par les bus.

M. Eric Grand revient sur l'expérience de Meinier et de sa ligne privée

M. Josef Meyer ne connaît pas le bilan de ce bus qui est proposé une fois par semaine aux habitants. Le but de cette discussion était avant tout de connaître la réaction, le sentiment du Conseil afin de voir si l'Exécutif poursuit les discussions et négociations.

Suite à la demande de M. Richard McAllister, M. Josef Meyer indique que les chiffres sont encore approximatifs, mais le budget de CHF 100'000.—pour Jussy serait sûrement la somme maximum.

M. Alain Magistra indique que pour sa part il souhaite réfléchir. Afin de clore la discussion, Mme Catalina Kauz propose que l'Exécutif poursuive les discussions et que les conseillers réfléchissent au dossier.

Rapports des présidents de commissions et de l'exécutif sur les affaires en cours

Rapports des
présidents de
commissions et de
l'exécutif sur les
affaires en cours

4955 Stratégie, Personnel, Développement, M. Philippe Othenin-Girard, président, et M. Josef Meyer, Maire :
Actuellement, aucun dossier n'est en cours, tout sera discuté lors de la prochaine séance le 12 septembre prochain.

Finances, Administration, Affaires économiques, M. Richard McAllister, président, et Mme Anne-Françoise Morel, Adjointe :
Une séance s'est déroulée le 27 août dernier :
Agenda des dates importantes pour les finances
L'extranet est en cours
Discussion autour d'un projet de fourniture de tablettes pour les conseillers
Mme Anne-Françoise Morel ajoute que, dès demain, chaque conseiller recevra un mail avec ses accès à l'Extranet sur lequel vous pourrez trouver tous les documents des Commissions ainsi que ceux du Conseil. Concernant les tablettes, c'est un projet en cours qui était prévu au budget.

Affaires sociales, Ecole, Sports, Mme Catalina Kauz, vice-présidente, et Mme Anne-Françoise Morel, Adjointe :
Repas des aînés : nouvelle date le 10 novembre 2015
Organisation de la sortie des jeunes en 2016
Sortie du Conseil en 2016 : de nouvelles dates vont être proposées. Par contre, la destination est définie : ce sera l'Alsace.

Travaux, Constructions, Cimetière, M. Eric Grand, président, et M. Denis Chenevard, Adjoint :
Deux séances se sont tenues. Une première le 25 juin afin de récapituler les dossiers réalisés et en cours. La seconde, le 28 août, a permis de définir les projets à traiter : l'entretien des routes, la sécurité routière, l'entretien des bâtiments (avec notamment la réfection de la chaufferie).
La commission félicite l'équipe de la voirie pour leur travail et remercie l'exécutif pour les discussions menées avec les entreprises agricoles lors de l'aménagement de la zone 30.

Agriculture, Environnement, Mme Deborah Wegmuller, présidente, et M. Denis Chenevard, Adjoint :
Une séance s'est tenue le 15 juillet dernier afin de récapituler les projets réalisés, en cours et à venir. Le projet de jardins familiaux est à poursuivre.

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

Fixation des dates des prochaines séances pour les commissions

4956 Stratégie, Personnel, Développement : 12 septembre 2015 à 8h30
Finances, Administration, Affaires économiques : 28 septembre 2015 à 20h00
Affaires sociales, Ecole, Sports : 22 septembre 2015 à 20h00
Travaux, Constructions, Cimetière : 21 septembre à confirmer (hors séance : confirmer à 20h00)
Agriculture, Environnement : 15 septembre à 20h00

Divers

Divers

4957 Fondation de la Commune de Jussy pour le Logement :
Mme Catalina Kauz indique que le Comité et les membres arrivent au terme de leur mandat au 31 décembre. Il faut 3 personnes déléguées du Conseil.
Au niveau du bureau actuel, Mme Géraldine Mathieu souhaite poursuivre, Mme Sandra Bolzonello et M. Richard McAllister se retirent.
Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la Fondation pour le prochain Conseil.

Divers comités :
Mme Anne-Françoise indique qu'il faut des conseillers pour siéger dans certains comités, à savoir :

Groupement Intercommunal de la Petite Enfance (Crèche de Meinier), Mme Myriam Rivollet actuellement représentante souhaite renouveler.

Communes-Ecole : Mme Myriam Rivollet est actuellement membre et Mme Catalina Kauz se propose également. Ces propositions seront validées lors du prochain Conseil.

M. Eric Grand aborde plusieurs divers :

Les habitants de la route de Juvigny relève une augmentation du trafic depuis le mois de mai avec tout ce que cela comporte.

Les charges sociales doivent être respectées par les entreprises. Nos prestataires doivent donc respecter ces règles.

Une enquête publique a été publiée en juillet dans la FAO par la DGT annonçant la suppression des ronds-points Mon Idée et Foron (x2) et remplacement par des feux. Par conséquent, le trafic sur la route de Jussy sera perturbé.

Les décisions prises par le Conseil municipal, notamment en terme de règlements, sont-elles répertoriées et disponibles ?

La Présidente :
Catalina Kauz



Le Vice-Président :
Philippe Othenin-Girard



La Secrétaire :
Sandrine FRIAUT

